



RÉGÉTOTAL

Aliment minéral pour bovins, ovins, caprins et porcins

Réf : 0111024 : 1.5 kg
0111025 : 4.5 kg
0111026 : 14 kg
0111027 : 30 kg

Aliment associant :

- des sels de phosphore, calcium, magnésium, des oligo-éléments,
- des vitamines et des acides aminés,
- des plantes apéritives et aromatiques de diverses origines

Grâce à sa composition et sa fabrication originales (granulation à froid) REGÉTOTAL constitue le complément alimentaire idéal pour tous les animaux, notamment ceux à hautes performances. Il apporte les éléments indispensables à une vie saine et productive.

COMPOSITION

Phosphate bicalcique sf minéral, phosphate mono-amonique, phosphate magnésien, dextrine, remoulage de blé, chlorure de sodium, sucre, céréales germées fermentées, prêle, ortie, mélisse, anis, romarin, fenugrec, sauge, gentiane, fenouil, hysope, basilic, quinquina, chardon béni, laminaire, menthe, thym, réglisse.

Constituants analytiques :

Phosphore : 14 %
Calcium : 12 %
Magnésium : 2 %
Sodium : 1.6 %

Additifs :

Acides aminés, leurs sels et produits analogues :
3.1-méthionine : 1 000 mg/kg

Vitamines :

Choline : 1 000 mg/kg
E672 – Vitamine A : 4 100 000 UI/kg
E671 – Vitamine D3 : 200 000 UI/kg
3a700 – Vitamine E (acétate d'alpha-tocophérol) : 1 000 mg/kg
Vitamine C : 7 000 mg/kg
Vitamine B1 (monohydrate de Thiamine) : 160 mg/kg
Vitamine B2 (riboflavine) : 200 mg/kg
3a831 – Vitamine B6 : 160 mg/kg
Vitamine PP (niacine) : 490 mg/kg
Vitamine K3 : 200 mg/kg
Pantothénate de Ca : 200 mg/kg

Oligo-éléments :

E1 – Fer (sulfate ferreux monohydraté) : 2 000 mg/kg
E6 – Zinc (oxyde de zinc) : 2 000 mg/kg
E5 – Manganèse (oxyde manganéux) : 4 600 mg/kg
E4 – Cuivre (sulfate cuivrique anhydre) : 500 mg/kg
E2 – Iode (iodate de calcium anhydre) : 50 mg/kg
3b8.10 – Sélénium (sélénite de sodium) : 50 mg/kg
E3 – Cobalt (carbonate basique de cobalt monohydraté) : 70 mg/kg

Une teneur supérieure à 10 mg/kg de cuivre par kg de ration journalière totale peut être gravement préjudiciable pour la santé de certaines races ovines. Respecter le mode d'emploi.

MODE D'EMPLOI

REGETOTAL pourra être distribué aux animaux, associé aux autres aliments d'une façon :

1. Régulière (tous les jours)
2. Irrégulière (tous les 2 jours, une fois par semaine, etc...)

Bovins :

- Races à viande :

10 g par jour et par têtes ou 70 g à distribuer dans la semaine par tête.

- Races à lait :

Haute production : 20 à 25 g par jour et par tête ou 140 à 180 g à distribuer dans la semaine par tête.

Moyenne production : 15 g par jour et par tête ou 100 g à distribuer dans la semaine par tête.

Faible production : 10 g par jour et par tête ou 70 g à distribuer dans la semaine par tête.

Ovins/caprins :

- Races à viande :

2 à 3 g par jour et par tête ou 20 g à distribuer dans la semaine par tête.

- Races à lait :

Suivant les besoins de la production laitière 5 à 7 g par jour et par tête ou 30 à 50 g à distribuer dans la semaine par tête.

Porcins :

- A l'engraissement :

2 à 3 g par jour et par tête ou 15 à 20 g à distribuer dans la semaine par tête.

- A la reproduction (truie) :

5 A 7 g par jour et par tête ou 40 à 50 g à distribuer dans la semaine par tête.

BESOINS ACCRUS : aux périodes critiques de l'élevage (fin de gestation et accouchement, mise à la reproduction, fin d'hivernage...) REGETOTAL pourra être donné de façon intensive pendant 10 à 15 jours à la dose journalière suivante :

- Bovins : 100 gr par tête
- Ovins, caprins, porcins : 30 gr par tête